Notice d'information concernant les inscriptions 2023-2024

(accueils périscolaires, accueils extrascolaires, transport scolaire)

à lire attentivement SVP

- **Les inscriptions pour qui ?**
  - Tout enfant devant fréquenter un des accueils ci-dessous :
    - La garderie du matin (maternelle ou élémentaire).
    - La garderie du soir (maternelle ou élémentaire).
    - L'étude surveillée réservée aux enfants du CP au CM1 uniquement (places limitées à 2 groupes de 15 enfants/soir).
    - L'accueil périscolaire CM2/collégiens.
    - La restauration scolaire.
    - Le transport scolaire (validation à faire sur https://inscriptiontransportsscolaire.maregionsud.fr/srt_83/usager).
    - L'accueil collectif de mineurs des mercredis et des vacances scolaires (anciennement nommé accueil de loisirs).
    - Le club ados (vacances, sorties et soirées week-end).
- **Comment inscrire votre enfant ?**
  - Concernant les accueil périscolaires (garderie, étude surveillée, activités périscolaires CM2/collégiens, restauration scolaire, transport scolaire) :
    - Un dossier d'inscription vous est envoyé par voie postale ou mail par les services municipaux.
    - Ce dossier est à retourner obligatoirement **au service scolaire de la Mairie** avant le **23.06.2023** accompagné de toutes les pièces justificatives demandées.
    - **Seuls les dossiers complets seront traités.**
  - Concernant les activités organisées par l'accueil collectif de mineurs (des mercredis, des vacances et club ados) :
    - Le dossier est à retirer au bureau du service enfance et jeunesse situé dans le préfabriqué au fond du parking enseignant côté élémentaire.
    - Pour une inscription dès le 1er mercredi de la rentrée, le dossier est à retourner au plus tard le 15 août accompagné de toutes les pièces justificatives demandées.
    - **Seuls les dossiers complets seront traités.**

Afin de faciliter les démarches des familles, à partir de cette année, votre dossier sera valable durant toute la scolarité de votre enfant sur Tourrettes (maternelle et élémentaire) ou tant qu'aucun changement règlementaire ne modifie cette décision.

Seuls certains documents seront à refournir chaque année tels que : l'attestation d'assurance couvrant l'enfant, le justificatif de domicile, la fiche sanitaire de liaison, le certificat médical de « non-contre-indication aux activités sportives, d'aptitude à la vie en collectivité sur lequel est et à jour des vaccins obligatoires ». Nous demanderons également aux parents de remplir une fiche de réservation concernant les différents services et de nous informer immédiatement en cas de changements concernant les coordonnées, la santé de l'enfant ou toutes autres informations étant nécessaires au bon accueil de votre enfant.

Cette notice d'information ne remplace aucunement le règlement intérieur des différents accueils (règlement des services périscolaires et de l'accueil collectif de mineurs). Ces règlements consultables sur le site internet de la Commune de Tourrettes sont à lire attentivement. Une attestation de prise de connaissance du règlement sera à restituer avec le reste des documents demandés.

Services Municipaux mis en place en périodes scolaires				
	Périodes d'ouverture	Horaires	Contacts	Tarifs
Garderie maternelle du matin et du soir	Tous les jours d'école	Matin : 7h30 à 8h20 Soir : 16h30 à 18h30	06.77.65.91.65	Matin : 1.25€/enfant Après-midi : 1.35€/enfant
Garderie élémentaire du matin Et du soir + étude surveillée	Tous les jours d'école *l'étude surveillée fonctionne de début octobre à mi-juin (hors vendredis)*	Matin : 7h30 à 8h20 Soir : 16h30 à 18h30 Etude surveillée 16h50 à 17h40	06.30.55.49.89	Matin : 1.25€/enfant Après-midi : 1.35€/enfant Pas de surcoût pour l'étude car l'enfant est obligatoirement inscrit en garderie
Activités périscolaires soir CM2 Et collégiens	Tous les jours d'ouverture de l'école	16h30 à 18h30	06.77.65.91.57 06.75.57.97.73	De 0.80 € à 1.35€ / soir suivant le QF de la CAF (0.135€ du QF CAF)
Restauration scolaire + activités et garderie de la pause méridienne	Tous les jours d'ouverture de l'école	11h30 à 13h20	Activités pause méridienne : 06.77.65.91.57 Garderie cour : 06.30.55.49.89	2.90€ /repas enfant (Tarif applicable en septembre 2021) 1€/repas PAI alimentaire Pause Méridienne selon QF/trimestre : 2.50€, 5€ ou 7.50€
Transport scolaire			Inscription transport scolaire à faire sur https://inscriptiontransportsscolaire.maregionsud.fr/srt_83/usager (sous la responsabilité du Conseil Régional PACA)	
Accueil collectif de mineurs des mercredis (anciennement accueil de loisirs des mercredis)	Ouvert dès le 1er mercredi suivant la rentrée scolaire jusqu'au dernier mercredi précédent la fin de l'école	Le matin l'enfant est accompagné entre 7h30 et 9h00. Le soir il est récupéré entre 17h et 18h30	06.77.65.91.57 06.75.57.97.73	1% du QF CAF /JOUR/ENFANT ou 0.60% du QF CAF/ ½ journée par enfant (possible uniquement les mercredis en Périodes scolaires)
Services municipaux mis en place en périodes de vacances scolaires				
Accueil collectifs de mineurs des vacances (anciennement accueil de loisirs des vacances) + Club ados des vacances	Ouvert sur toutes les périodes de vacances Scolaires (hormis durant les vacances de Noël et la dernière quinzaine d'août jusqu'à la rentrée scolaire).	Le matin l'enfant est accompagné entre 7h30 et 9h00. Le soir il est récupéré entre 17h et 18h30	06.77.65.91.57 06.75.57.97.73	1% du QF CAF /JOUR/ENFANT
Club ados des soirées et Week-ends			06.77.65.91.57 06.75.57.97.73	Environ 50 % du prix de la sortie ou soirée les familles sont informées du tarif en amont)
Coordonnées uniques pour les inscriptions, modifications et annulations				
Inscriptions cantine, garderies (y compris CM2/collégiens, Étude surveillée, bus		Mail : s.paris@mairie-tourrettes-83.fr pour les informations complémentaires concernant l'inscription veuillez contacter Sabine PARIS : 04.94.39.98.10		
Inscriptions accueil collectif de mineurs (anciennement accueil de loisirs) des mercredis, des vacances et club ados.		Mail : reservation.loisirs@mairie-tourrettes-83.fr Pour les informations complémentaires concernant l'inscriptions veuillez contacter Dominique PARIS :04.94.39.40.12 ou Eric BOCHET : 04.94.70.35.16/06.77.65.91.57		
Problèmes éventuels rencontrés sur les services		Responsable du service : Eric BOCHET au 04.94.70.35.16 ou 06.77.65.91.57		
Adjointe au Maire référente aux services scolaires		Aurélie MAGNIN-MELOT : a.hernandez@mairie-tourrettes-83.fr		

Rappels importants

- **Facturation:**
  - La facturation est établie en tenant compte de vos réservations. Pensez à faire le nécessaire auprès des services concernés en temps voulu pour les diverses annulations et modifications. Tout acte réservé et non annulé dans les temps est facturé.
  - Les factures non acquittées dans les délais impartis seront règlementairement transmises au Trésor Public de Fréjus qui engagera une mise en recouvrement contentieux. Merci d'effectuer vos règlements dans les délais pour éviter ces désagréments.
  - Pour le règlement de vos factures, le régisseur est joignable tous les matins de 9h00 à 12h00 :
    - Olivier BON téléphone : 04.94.39.40.10 MAIL : o.bon@mairie-tourrettes-83.fr
    - Mise en place du Portail famille : vos identifiants vous seront communiqués sur simple demande.
  - Pour faciliter le paiement de vos factures vous pouvez opter pour le prélèvement (mandat à remplir sur www.mairie-tourrettes-83.fr).

- **Périodes et délais pour les inscriptions /modifications et annulations :**
  - **Accueils périscolaires hors mercredis :**
    - Nous vous rappelons que tous les services périscolaires et extrascolaires relèvent exclusivement de la compétence communale et non de l'Education Nationale**. Les inscriptions, modifications, annulations ainsi que les informations diverses sont donc à transmettre directement aux services concernés et non dans le cahier de liaison de l'enfant/enseignant.**
    - Les inscriptions aux différents services sont valables pour l'année et ne sont modifiables qu'à titre vraiment exceptionnel après acceptation par le service MAIRIE.
    - Toute modification de fréquentation à l'un des services (en plus ou en moins) devra être exceptionnelle et justifiée auprès du service par téléphone ou courriel au moins 24h à l'avance (sauf caractère urgent). Voir coordonnées du service concerné dans le tableau des différents accueils du **service enfance et jeunesse municipal**.
    - Toute modification définitive devra être notifiée par écrit (courrier ou courriel) auprès du service concerné au minimum 8 jours à l'avance.
  - **Accueils extrascolaires vacances et mercredis :**
    - Les inscriptions sont à retourner au plus tard le 15 août pour une présence dès le premier mercredi.
    - L'inscriptions pour les mercredis peut se faire sur toute l'année en cochant les mercredis de votre choix sur la fiche qui se trouve dans le dossier. Vous pouvez également inscrire votre enfant en cours d'année si vous le souhaitez. Toutes les inscriptions, modifications et annulations doivent se faire au plus tard 8 jours avant le mercredi concerné.
    - Pour les inscriptions des vacances scolaires, merci de respecter les dates de réservation que vous trouverez dans le dossier d'inscriptions ou sur le site de la commune de Tourrettes. Aucune inscription ou désinscription ne pourra se faire en dehors des dates annoncées. Les périodes d'inscriptions pour les vacances sont ouvertes environ un mois avant la période des vacances concernées et se déroulent sur une semaine (voir périodes d'inscriptions sur la fiche d'inscriptions).
- **L'accompagnement des parents :**
  - Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés jusqu'au personnel municipal d'encadrement que ce soit au bus, à la garderie ou sur les accueils de loisirs.
  - En aucun cas un enfant ne sera remis à une personne n'étant pas autorisée à le récupérer. Ces personnes doivent être notées sur les dossiers ou à minima la famille doit faire un écrit avec l'identité des personnes autorisées. Ces personnes auront l'obligation de fournir une pièce d'identité pour récupérer l'enfant si celle-ci est demandée par le personnel (y compris pour les parents et la famille proche qu'un personnel ne connaitrait pas).